

MAIRIE
de
GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 à 18 heures 30.

Etaient présents : Mesdames PARIS, SERVAIN, FOURE, BENOIST et Messieurs CROCHEMORE, ALLAIN, NAZE, LOISEL, BOUDIN, NEVEU

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOUDIN

1/Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2017 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu du 25 septembre 2017.

2/ Indemnité de conseil à allouer aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de mandater l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor, s'élevant à 314,58€

3/ Travaux de remise en état de la toiture de l'école rue du Moulin

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de réaliser les travaux de remise en état de la toiture de l'école rue du Moulin suivant le devis de la société CORDIER PARTRICK pour un montant de 6 161,26€.

Un virement de crédit sera nécessaire pour palier à cette dépense Ce montant sera transféré du compte 2151 "réseaux de voirie" vers le compte 2131 « bâtiments publics »

4/Décision modificative de financement des travaux de toiture de l'école rue du Moulin

Le Conseil Municipal décide transférer du compte 2151 "réseaux de voirie" vers le compte 2131 « bâtiments publics » la somme total du devis, soit un montant de 6 161,26€

5/ Validation du projet de remplacement de l'éclairage public

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide d'adopter le projet d'un montant total de 137 054,17€ TTC et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 49 343,07€ TTC (part de la commune) et demande au SDE76 de programmer ces travaux en début d'année 2018. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Les travaux seront financés sur la totalité de la part imputée à la commune par un crédit via le SDE76 sur une durée de 7 ans.

6/ Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil Municipal de Ganzeville approuve, l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Questions diverses:

-Transport scolaire vers la piscine, le Maire informe que la commande du car pour le transport de la 2^{ème} session concernant les élèves de petite section a été annulée.

-Situation de l'école à la rentrée 2018 (regroupement scolaire) : Lors du dernier conseil d'école, un effectif en baisse pour la rentrée 2018 a été annoncé. Le Maire informe qu'une étude est en cours pour un éventuel regroupement scolaire.

-Frais de scolarité pour les enfants de la commune inscrits dans une école privée. Le Maire informe que la Providence, accueillant 8 enfants résidants à Ganzeville, demande le versement du forfait communal.

-Règlementation du mode de réservation de la salle des fêtes par les ganzevillais. Le Maire rappelle que le tarif de réservation de la salle des fêtes est le même pour les personnes extérieures, que pour les ganzevillais. Seuls les couverts sont offerts pour uniquement les ganzevillais qui réservent et profitent de la salle. En aucun cas, les ganzevillais ne peuvent réserver la salle pour des personnes extérieures.

-Information de la nouvelle réglementation de défense extérieure contre incendie (DECI) : Le Maire informe que la nouvelle réglementation prévoit plusieurs cas. La commune est concernée par le cas de risque « ordinaire ». Le Maire informe qu'il sera lancé le projet d'installation de bornes à incendie dans les zones adaptées.

-Dépose d'une benne à papiers pour l'école : Le Maire informe que l'Association des parents d'élèves a mis en place la récupération de papier, dont le bénéfice à la revente pour recyclage sera reversé à l'école.

-Projet du Gouvernement de dispenser de la taxe d'habitation 80% des foyers d'ici 2020. Le Maire informe que d'ici 2020, le ratio du nombre total d'exonérés sur la commune s'élèvera à 76,04%, soit une perte de plus de 45 000,00€, qui devrait être compensée par l'Etat.

-Les tarifs communaux (salle des fêtes, cantine, garderie, concession de cimetière) restent inchangés pour l'année 2018.

**Le Maire,
Jean-Marie CROCHEMORE**

